



Rapport d'orientation budgétaire

Conseil Municipal du 3 mars 2022



Structure du rapport

- I. Le contexte financier 2022**
- II. Point sur les dépenses réalisées (2021) et proposées (2022) en section de fonctionnement**
- III. Investissement : les dépenses réalisées (2021) et proposées (2022)**
- IV. Emprunts et principaux indicateurs**
- V. Les grands équilibres du BP 2022**



I. Le contexte financier 2022

Conjoncture économique

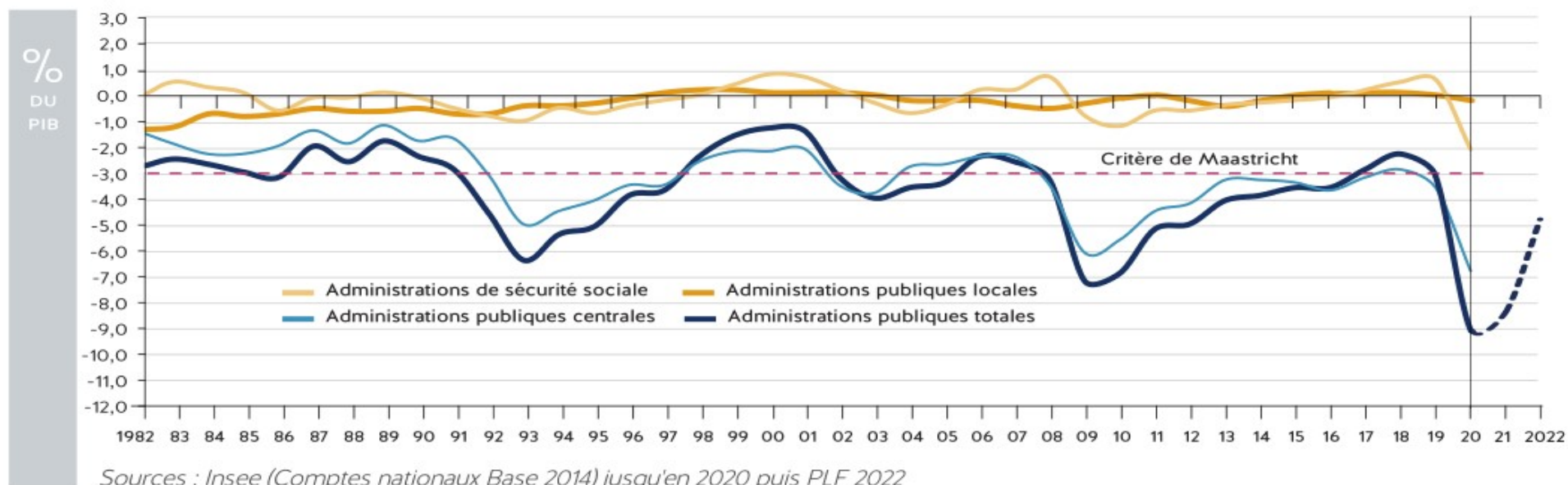
1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques.
Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique en 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Les plans de soutien budgétaire massifs, l'arrivée des vaccins et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde et impactée par la désorganisation des chaînes logistiques et l'inflation provoquée notamment par la remontée des prix de l'énergie et les pénuries de biens intermédiaires.
2. Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré au second trimestre. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, à des rythmes différenciés. Les contraintes liées aux pénuries et aux difficultés d'approvisionnement et la hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les facteurs principaux d'accélération de l'inflation. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5.3% (après -6.5% en 2020) et ralentirait progressivement à 4.3% en 2022.
3. Le PIB français est quasiment revenu à son niveau d'avant crise (-0.1% par rapport au T4 2019) malgré l'émergence des variants du COVID-19. Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure, bien que les investissements aient été bridés en raison des difficultés d'approvisionnement dans le secteur de la construction.

des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

- **Le déficit "public" est un déficit de l'Etat**
 - L'essentiel du déficit est porté par l'Etat.
 - Le solde des administrations publiques locales (APUL) est voisin de 0.
- **Baisse du déficit public en 2021 de 8.4 points.**
 - Au total la dette publique représente environ 2 650 Mds € (115% du PIB).
 - Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022.

LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales





Loi de Finances 2022

Principales mesures relatives aux collectivités territoriales

- Rappel des mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022
 - Objectif d'**un solde positif** à hauteur de + 0,7% en 2022 (contre + 0,1% en 2019).
 - La 1^{ère} loi de finances rectificative (loi du 23 mars 2020) adoptée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 a suspendu la contractualisation (pour que les collectivités puissent faire face sans contrainte aux dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie).
 - La loi de finances 2022 est un document de fin de cycle contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.



Situation des concours de l'Etat

- Pas de mesure forte concernant les transferts financiers aux collectivités en loi de finances 2022.
- A enveloppe constante, augmentation de la ponction de la DGF pour alimenter la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Les dotations de péréquation représentent désormais près de 30% de la DGF communale.
 - Conséquence pour Gières de cet « écrêtement de la DGF » : baisse de 18 k€ des dotations globales (-20 k€ de DGF et +2 k€ de DSR).
 - La DGF va poursuivre sa diminution sous l'effet de l'écrêtement. Selon l'étude du cabinet Stratorial, à compter de 2026, la commune ne touchera plus que la Dotation de Solidarité Rurale.

Des ressources fiscales remaniées

En 2021, les recettes fiscales de l'ensemble des collectivités locales ont été modifiées par deux réformes : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

- La loi de finances pour 2020 a entériné la suppression définitive de la TH pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023. La cotisation payée en 2021 et 2022 par les derniers contribuables est désormais perçue par l'État.
- Les collectivités locales perçoivent donc de nouvelles ressources pour compenser le manque à gagner. Un jeu de transfert de fiscalité entre collectivités locales et avec l'État est ainsi mis en œuvre.
- Dans le but de relancer la compétitivité des entreprises, la loi de finances pour 2021 entérine la diminution dès 2021 de trois impôts dits « de production » : la division par deux, pour l'ensemble des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et, pour les établissements industriels, de leur base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la TFPB. La loi organise également une compensation pour les collectivités locales calculée par référence aux taux 2020.



Des crédits 2022 en hausse pour l'investissement

- *Enveloppe de 907 Md €* pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Soit + 337 M€ par rapport à 2021 hors crédits exceptionnels.
 - Pour le financement des projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables.
 - Sollicitée par Gières pour la construction du restaurant scolaire.
- *1 Md €* pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
 - Sollicitée par Gières pour 2 projets: la construction du restaurant scolaire pour le groupe scolaire René Cassin et celle d'un terrain de padel.



Éléments de contexte

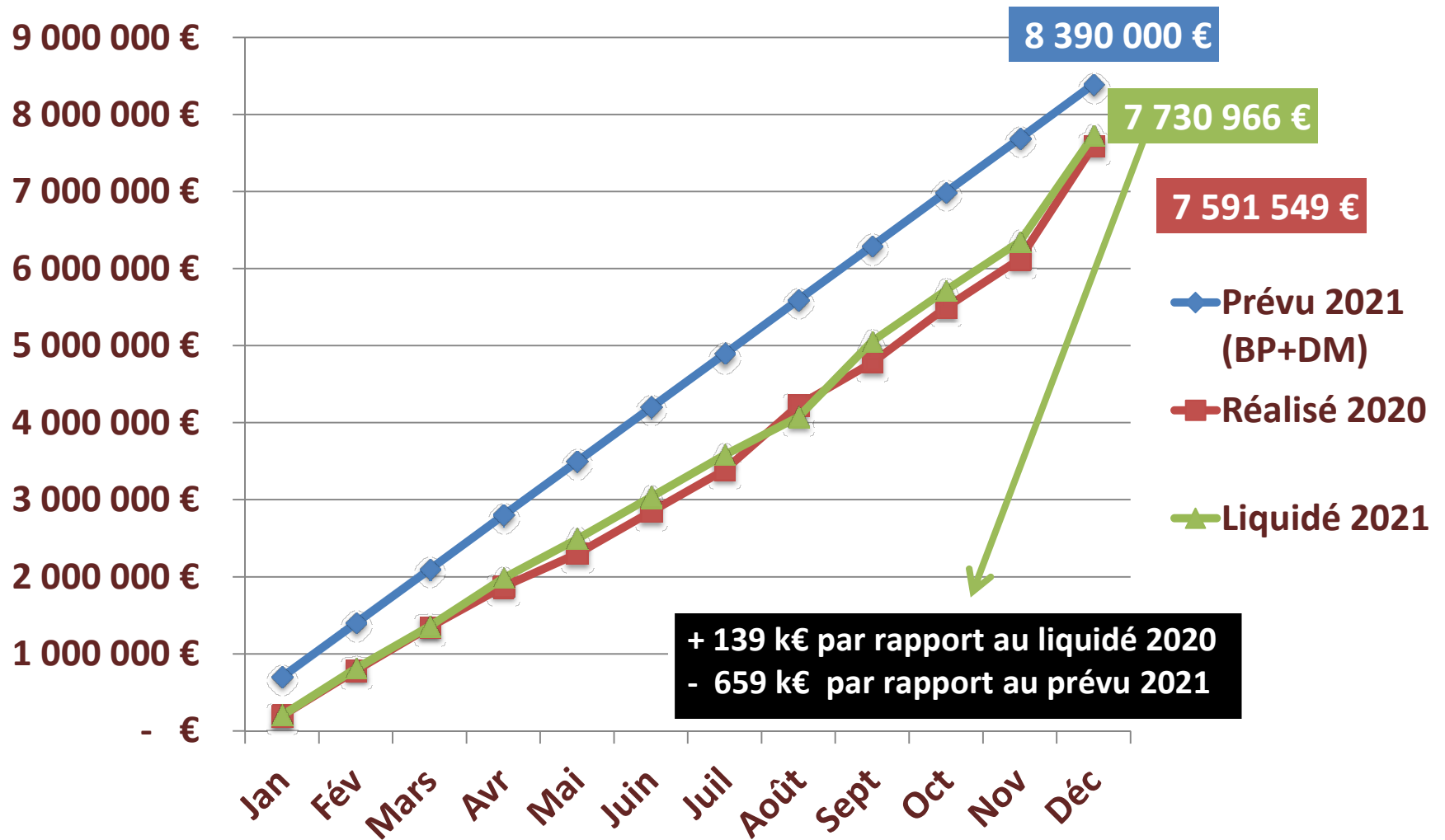
- L'économie à l'échelle mondiale, européenne et française retrouve une croissance positive malgré les répliques épidémiques.
- La loi de finances 2022 reste dans la logique de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.
- Les dotations de soutien à l'investissement sont hausses de 337 M€ par rapport à 2021 hors crédits exceptionnels.



II. Point sur les dépenses réalisées (2021) et proposées (2022) en section de fonctionnement

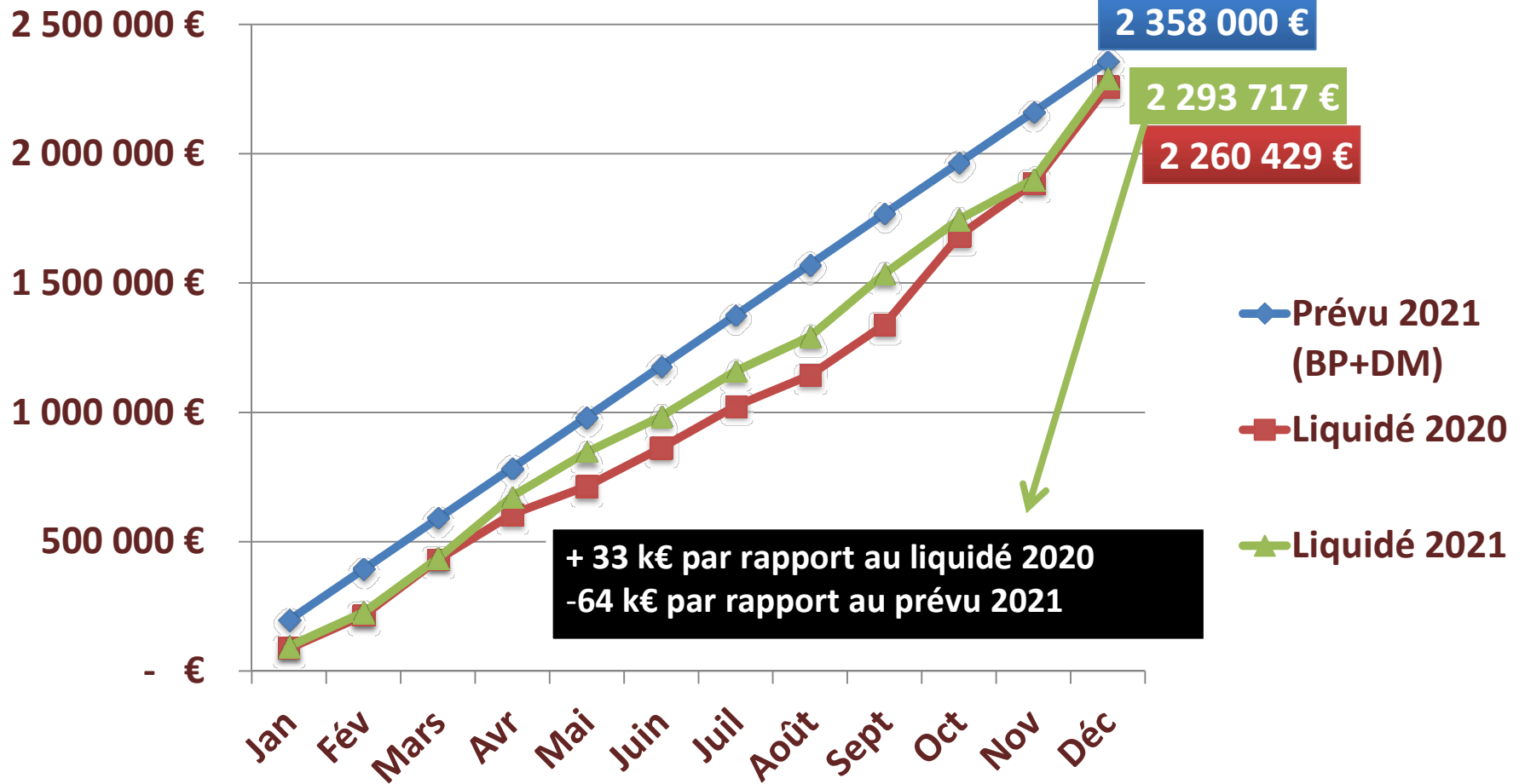


Comparatif dépenses réelles de fonctionnement Budgétisé 2021 / Liquidé 2020 et 2021



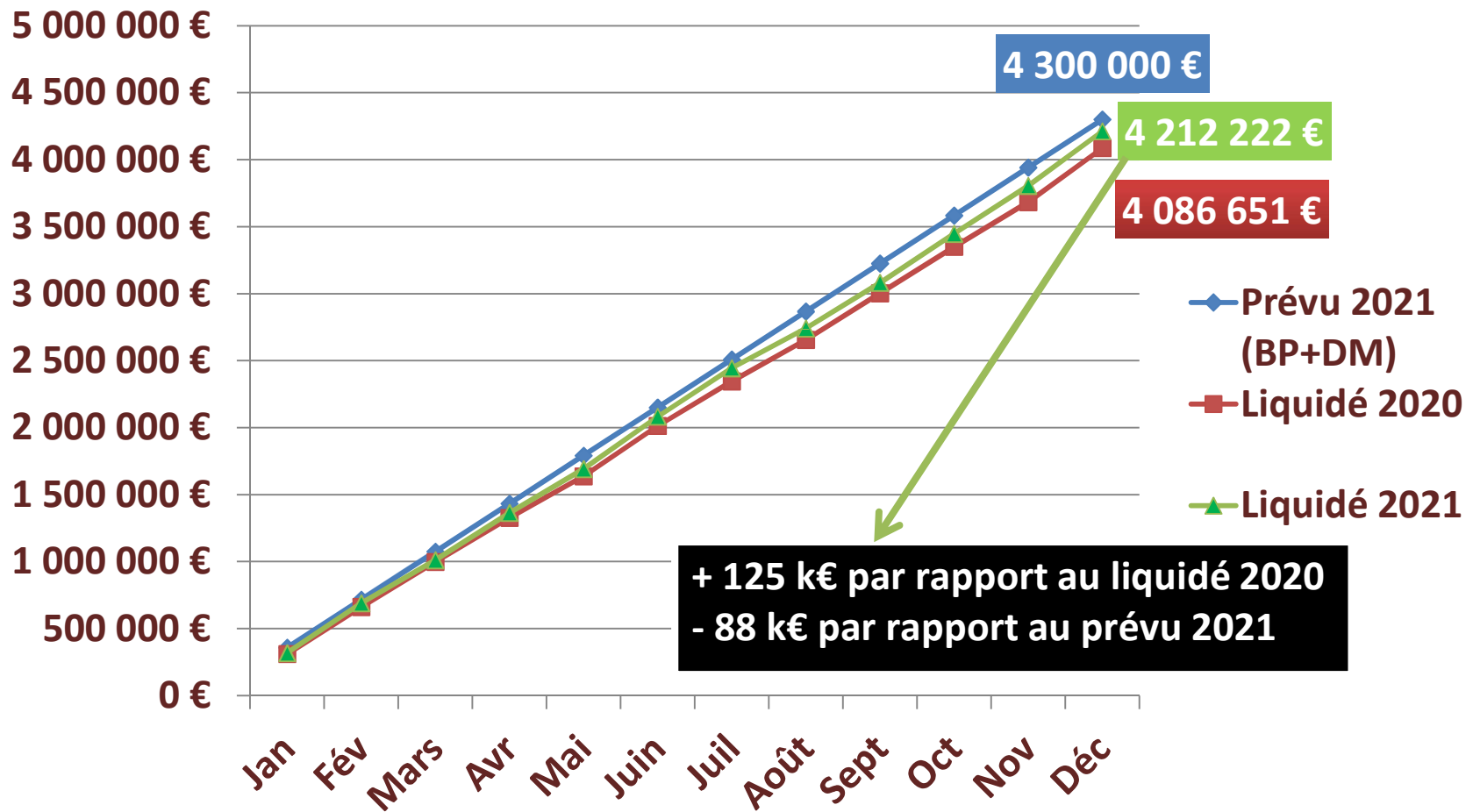


Comparatif charges générales (011) Budgétisé 2021 / Liquidé 2020 et 2021





Comparatif charges de personnel (012) Budgétisé 2021 / Liquidé 2020 et 2021



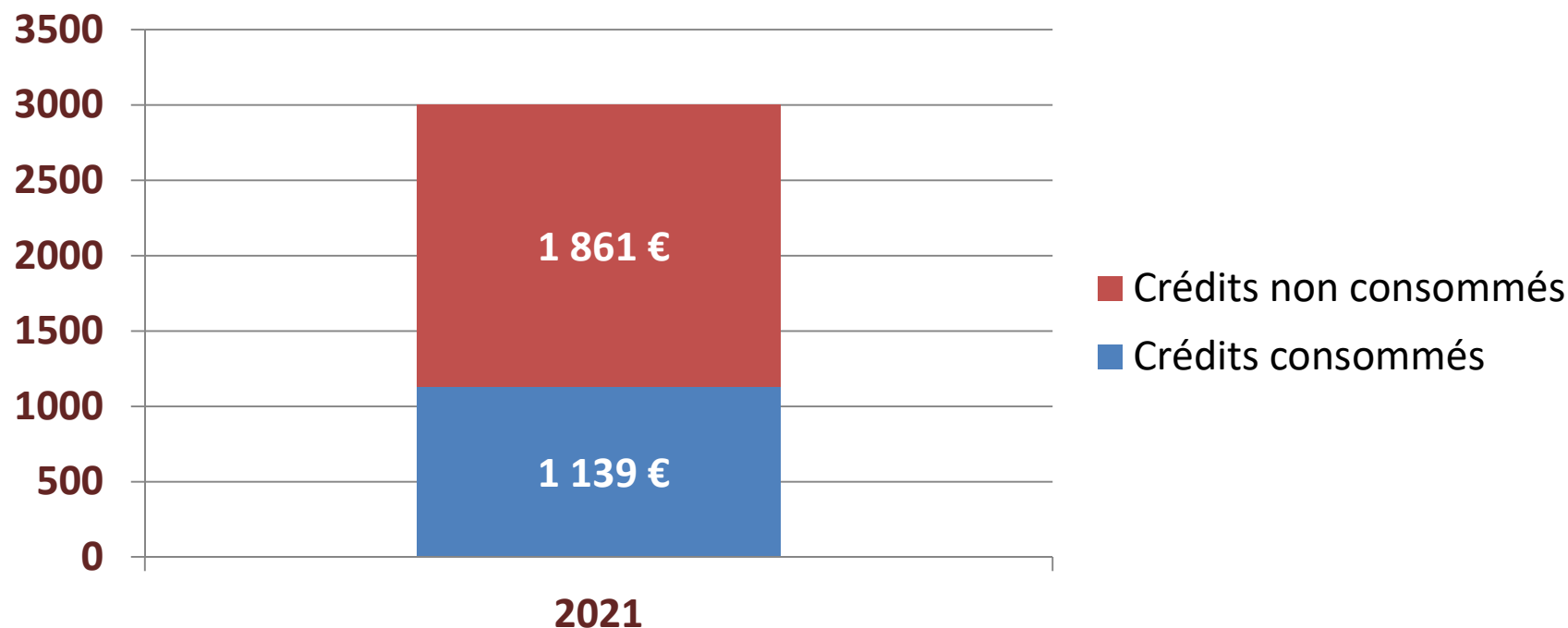


Autres charges de gestion courante

- Chapitre budgétaire 65 : regroupe les subventions versées, les contributions obligatoires, les redevances et les dépenses relatives aux élus.
- Dépenses en légère baisse entre 2020 et 2021 (de 1.140 Mn € à 1,111 Mn € soit – 39 k€).
 - Efforts de gestion et stabilité des contributions obligatoires.
 - Augmentation des subventions de fonctionnement aux associations (+ 14 k€).
 - Augmentation des redevances et des renouvellements de licences de logiciels (+ 2k€), contenue par la renégociation de certains contrats.

Frais de représentation du Maire

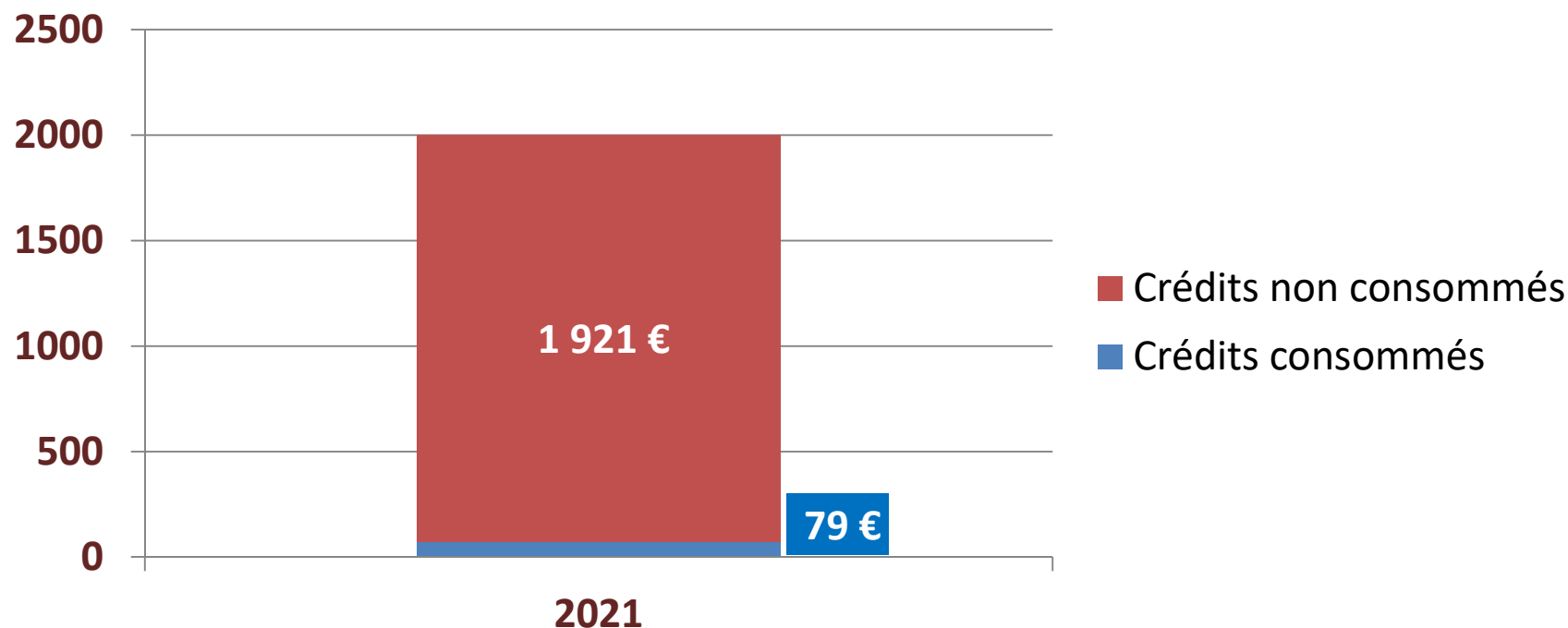
- Enveloppe annuelle de 3 000 € autorisée par la délibération N° DEL070-20 du 24 septembre 2020.
- Une consommation globale des crédits inscrits de 38 %.





Frais de représentation de la Directrice Générale des Services

- Enveloppe annuelle de 2 000 € autorisée par la délibération N° DEL071-20 du 24 septembre 2020.
- Une consommation globale des crédits inscrits de 4 %.

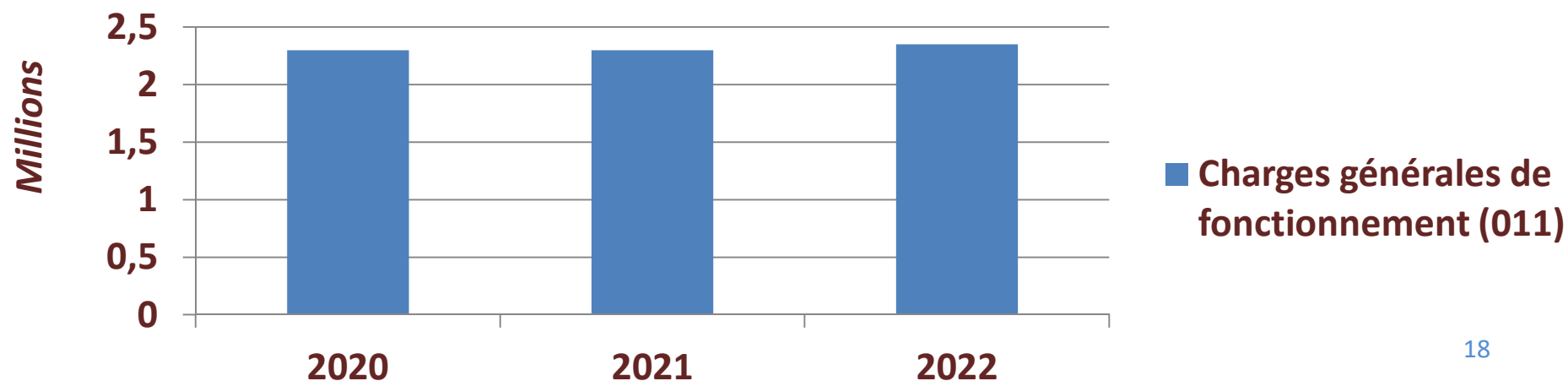




BP 2022 : les premières orientations en dépense (1)

- Un chapitre "charges à caractère général" en augmentation par rapport à 2021 (+ 3,3 %)
 - Le fait générateur principal est l'inflation, particulièrement dans le domaine assurantiel et celui des énergies.
 - Maintien des efforts de gestion pour l'ensemble des directions avec un périmètre constant des services à la population.

Charges générales de fonctionnement (011)





BP 2022 : les premières orientations en dépense (2)

- Enveloppe contenue et rythme de progression limité des dépenses de personnel.
 - Objectif : maîtriser la masse salariale tout en intégrant sa croissance naturelle (glissement vieillesse technicité).
 - Les crédits (+ 3.03 % par rapport au liquidé 2021, + 0.93 % par rapport au BP 2021) proposés prennent en compte le recrutement d'agents pour des postes restés non pourvus une partie de l'année 2021, la création du poste de chargé de mission transition écologique, l'augmentation des dotations ATSEM, la création du service entretien.

BP 2022 : les premières orientations en dépenses (3)

- Les inscriptions budgétaires proposées pour les autres chapitres budgétaires :
 - **Au chapitre 65**, une baisse de 20 k€ en lien avec les efforts de gestion et la négociation de certain contrats.
 - **Au chapitre 66**, des intérêts de la dette qui poursuivent leur décroissance (55 k€ inscrits au BP 2022 contre 60 k€ en 2021).
 - Pas de nouvel emprunt souscrit depuis 2015.
 - **Au chapitre 014**, des "atténuations de produits" qui devraient rester stables (proposition de 60 k€ au total).
 - Au plan national, un prélèvement FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) maintenu à son niveau de 1 Md €, fixé en 2016.



BP 2022 : les premières orientations en recettes

	Inscriptions 2021	Propositions 2022	Progression	Déterminants
Impôts et taxes (58% des ressources)	7 200 000	6 700 000	- 6.94 %	Effet des livraisons immobilières sur les bases de fiscalité
				Stabilité des reversements de la métropole
				Baisse de 50 % de l'assiette de calcul de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux industriels, compensée au chapitre des dotations.
Dotations (10.9% des ressources)	580 000	1 250 000	+ 47.06 %	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières et de l'assiette de calcul pour les locaux industriels.
				Baisse tendancielle des compensations fiscales (pour la CET par ex), écrêtement de la DGF
Produits des services (5.5% des ressources)	630 000	630 000	0 %	Stabilité des recettes avec l'assouplissement des mesures sanitaires
Loyers (0,9% des ressources)	85 000	100 000	+ 17.65 %	Perception normale des recettes d'occupation du domaine public. Perception du loyer des nouveaux locaux des Lithops.

III. Investissement : les dépenses réalisées (2021) et proposées (2022)



Des investissements en reprise en 2021

- Des dépenses "d'équipement" à hauteur de 2.72 Mn € soit une hausse par rapport à 2020 en raison de la reprise de projets suspendus par la crise sanitaire et de réalisations nouvelles.
- Principales dépenses :
 - Acquisitions foncières: 852 k€ (Sémaphore, parcelle déchetterie, Lagneux).
 - Restructuration de la cours de l'école élémentaire René Cassin: 554 k€.
 - Fond de concours de la place de la République: 366 k€.
 - Aménagements des locaux associatifs de la crèche des Lithops: 306 k€.
 - Rénovation de l'école de musique: 102 k€ (études, menuiseries, électricité, plomberie et acoustique).
 - Remplacement du véhicule multifonction des services techniques (en GNV) et achat de cycles à motorisation électrique: 101 k€.
 - Eclairage intérieur – passage en LED: 66 k€.
 - Plan de mobilité / participation citoyenne: 69 k€.
 - Matériel technique en lien avec l'audit entretien: 43 k€.

Les investissements 2022

- Les dépenses d'équipement (3.63 Mns €) se décomposent de la manière suivante :
 - subventions d'équipement et d'investissement (174 k€) qui concernent essentiellement le solde du fond de concours de la place de la République et l'attribution de compensation d'investissement dûe à la Métropole dans le cadre des transferts,
 - études (200 k€),
 - acquisitions foncières, matériels et travaux (2 799 k€),
 - reports (455 k€).
- Ce montant d'investissement permettra d'assurer les investissements de maintenance, les investissements informatiques, de conduire les études nécessaires à la réalisation des projets importants du mandat et de commencer les travaux d'envergure qui concernent essentiellement le secteur scolaire et la transition énergétique.

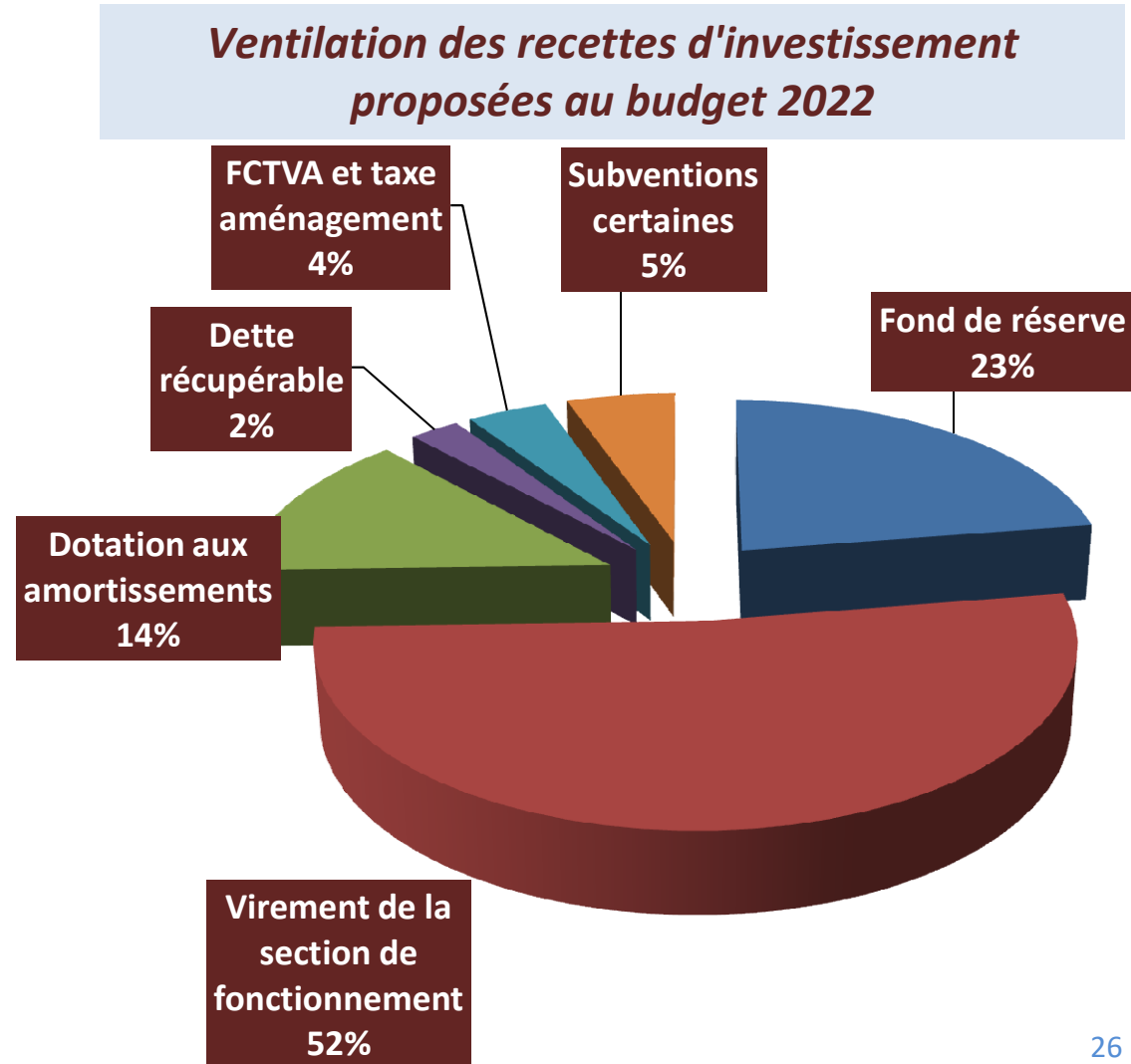


Principaux investissements 2022

- Principales dépenses :
 - Construction du restaurant scolaire: 1 006 k€ pour 2022.
 - Construction de 4 classes de maternelle au clos d’Espières et restaurant scolaire adapté: 231 k€ (programmation, concours de maîtrise d’œuvre et première phase d’exécution des prestations).
 - Rénovation du sol de la salle multisports: 120 k€.
 - Amélioration énergétique des bâtiments, GTB / régulation: 120 k€.
 - Rénovation de la toiture du Clos d’Espières: 100 k€.
 - Construction d’un terrain de padel: 81 k€.
 - Rénovation de 2 fosses de gymnastique: 57 k€.
 - Remplacement du véhicule multifonction du service espaces verts et de la petite enfance (en motorisation à faible émissions): 58 k€.
 - Eclairage intérieur – passage en LED: 50 k€.
 - Remplacement des portes sectionnelles du CTM: 36 k€.
 - Sécurisation du carrefour Libération / Palettes – GER: 30 k€.

Financement des investissements

- Caractéristiques des recettes d'investissement proposées pour 2022:
 - ✓ L'importance de l'autofinancement.
 - ✓ Pas de recours à l'emprunt.





IV. Emprunt et principaux indicateurs



Les emprunts en cours

Désignation	Date d'obtention	Durée	Montant du contrat	Capital restant dû	Taux d'intérêts	Type de taux	Type Structure
Plaine des sports-IENA Préfi - 2011 – 2033 *	14/02/2005	30 ans	1 500 000 €	672 414 €	4,84%	Taux fixe	(A)
Plaine des Sports-Euribor 3 mois	15/02/2005	30 ans	1 000 000 €	503 878 €	0,35%	Taux indexé	(A)
Plaine des sports-Tip Top Euribor + renégociation	22/03/2005	30 ans	1 586 420 €	740 329 €	0 %	Taux indexé	(A)
Financement des investissements	21/12/2015	20 ans	730 000 €	502 040€	1,95%	Taux fixe	(A)

* Pas de renégociation possible du prêt.



Comparaison entre les principaux indicateurs estimés de l'exercice 2021 et l'étude Stratorial

	en K€	Estimé 2021	Étude Stratorial
EPARGNE DE GESTION		1 284	866
EPARGNE BRUTE		1 237	807
EPARGNE NETTE		1 060	637
TAUX D'EPARGNE BRUTE		13,79 %	9,32 %



V. Tableau des grands équilibres

Grands équilibres 2022

Section de fonctionnement

		2 018	2 019	2 020	2 021	DOB 2022
D E P E N S E S	Charges à caractère général	1 750 000	2 130 000	2 300 000	2 358 000	2 350 000
	Charges de personnel	3 800 000	4 230 000	4 290 000	4 300 000	4 340 000
	Atténuation de produits	65 000	65 000	60 000	60 000	60 000
	Autres charges gestion courante	1 330 000	1 135 000	1 180 000	1 170 000	1 150 000
	Charges financières (intérêts)	100 000	75 000	60 811	60 000	55 000
	Charges exceptionnelles	60 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	Dépenses imprévues de fonctionnement	500 000	340 547	302 583	422 000	300 000
	Virement à la section d'investissement	1 415 461	2 214 453	2 849 636	2 887 630	2 525 533
	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	655 000	645 000	650 969	601 804	656 300
	9 675 461	10 855 000	11 713 999	11 879 434	11 456 833	

		2 018	2 019	2 020	2 021	DOB 2022
R E C E T T E S	Atténuation de charges	60 000	22 165	40 182	50 000	30 000
	Produits des services	230 000	417 000	850 000	630 000	630 000
	Impôts et taxes	6 900 000	7 030 000	7 100 000	7 200 000	6 700 000
	Dotations et participations	400 000	480 000	430 000	580 000	1 250 000
	Loyers	155 000	150 000	97 452	85 000	100 000
	Produits financiers	23 790	20 258	16 989	13 969	11 264
	Produits exceptionnels					13 000
	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	1 730 029	2 550 577	2 989 377	3 117 926	2 519 569
	Opérations d'ordre entre sections	176 642	185 000	190 000	202 539	203 000
	9 675 461	10 855 000	11 714 000	11 879 434	11 456 833	

**Résultat
2021
estimé**

Grands équilibres 2022

Section d'investissement

		2 018	2 019	2 020	2 021	DOB 2022
D E P E N S E S	Remboursement d'emprunts	200 000	200 000	193 766	180 000	180 000
	Subventions d'équipement et d'investissement	840 000	540 000	1 127 141	992 536	174 000
	Acquisitions foncières, matériels et travaux	2 710 000	2 500 000	2 015 922	2 837 575	1 299 000
	Etudes	300 850	300 000	583 229	538 607	200 000
	Travaux	895 072	1 200 000	1 049 057	494 474	1 500 000
	Reports					455 439
	Prises de participations	50 000	45 000	10 000		1 000
	Dépenses imprévues d'investissement		300 000		1 300	204 158
	Reversement subventions / excédents					
	Solde d'investissement reporté					638 252
	Opérations d'ordre patrimoniales					
	Opérations d'ordre entre sections	176 642	185 000	190 000	202 538	203 000
		5 172 564	5 270 000	5 169 115	5 247 030	4 854 849
		2 018	2 019	2 020	2 021	DOB 2022
R E C E T T E S	Produit des cessions	500 000	748 581	130 000	360 000	
	FCTVA / TLE – taxe d'aménagement	110 000	240 000	344 507	311 000	195 000
	Fond de réserves (1068)			156 150	347 167	1 093 691
	Subventions d'investissement	42 765	20 000	200 100	180 000	262 000
	Emprunt d'équilibre					
	Autres immobilisations financières	176 593	163 427	149 997	136 298	122 325
	Solde d'investissement reporté	2 272 745	1 238 539	687 755	423 132	
	Virement de la section de fonctionnement	1 415 461	2 214 453	2 849 636	2 887 630	2 525 533
	Opérations d'ordre patrimoniales					
	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	655 000	645 000	650 970	601 804	656 300
	5 172 564	5 270 000	5 169 115	5 247 030	4 854 849	

**Résultat
2021
estimé**